### Analyse

#### Intérêt des journaux au sujet du secret bancaire

Le sujet du secret bancaire a suscité une centaine de premières pages au sein des deux journaux de 1940 jusqu'à la fin des années 90. Ce chiffre relativement petit nous permet de lire quelques premières pages pour mieux mettre en contexte nos autres analyses.

De manière générale et excluant l'année 1984 de l'initiative populaire au même sujet, le secret bancaire n'est pas un sujet très important dans le corpus financier. Le sous-corpus "secret bancaire" ne constitue que 5% des articles du corpus financier, qui lui-même ne contient qu'une petite partie de tous les articles. Il est remarquable que dans le sous-corpus la proportion d'articles qui proviennent d'agences de presse est de dix pour-cent plus élevée que dans le corpus financier (29% pour le "secret bancaire", 18% pour le financier). Cela pourrait être justifié par l'hypothèse que le sujet a peu d'importance pour les rédactions, qui n'utilisent souvent que des dépêches pour en parler. Comme le montre le collage 1, les dépêches parlent surtout de cas judiciaires et de petits scandales.



Rançons italiennes dans les banques tessinoises

# Plus de secret bancaire lorsque est engagée une action pénale Curieux manège

Lugano, 24. — (ATS) Des précisions ont été fournies de source officielle sur l'enquête en cours pour retrouver les lires italiennes qui auraient été déposées dans des banques de Chiasso par les auteurs de l'enlèvement de Cristina Mazzotti et d'autres personnes. Le juge instructeur du Sottocereri a lancé le 12 septembre un ordre à toutes les banques, demandant aue toutes les lires italiennes déposées, soit dans des cassettes de sûreté, soit sur des comptes, par les personnes dont il donnait les noms, soit séquestrées.

#### ÉCONOMIE dernière

#### Pots-de-vin Loockheed: levée du secret bancaire en Suisse

Berne, 5. – (AFP) Le secret bancaire a été levé dans le cadre de l'enquête menée par la justice italienne sur les pots-de-vin de la firme américaine Lockheed, apprend-on mercredi à Ber-

Selon un porte parole du département de Justice et Police, les autorités helvétiques ont fourni à la justice italienne des renseignements concernant les comptes en Suisse de certaines personnes impliquées dans le scandale Lockhaed.

## Curieux manège autour du secret bancaire

■ Zurich, 25. — (AFP) L'Union de Banques Suisses accuse vendredi matin en termes vifs des journalistes français d'avoir tenté de « diseréditer le <u>secret bancaire</u> suisse et l'institution des comptes à numéros ».

Selon un communiqué de l'UBS, qui a pour titre « curieuses méthodes pour se procurer des informations », deux « messieurs » ont tenté le 22 juillet d'ouvrir un compte numéroté sur lequel auraient été transférés « 250 000 francs français non déclarés au fisc ». En même temps, « un homme photographiait au téléobjectif la scène depuis le trottoir ».

Un employé intrigué suivit, en compagnie d'un agent de police qu'il avait alerté, les trois hommes qui, dans une autre banque, se livrèrent au même manège. « Une vérification de l'identité du photographe révéla, ajoute le communiqué, qu'il s'agissait apparemment de journalistes français d'un quotidien de province effectuant un reportage sur l'ouverture des comptes à numéros suisses ».

«Cette mise en scène, conclut le communiqué, montre à l'évidence que des journalistes français cherchent, à la manière d'agents provocateurs, à discréditer à tout prix le secret bancaire et l'Institution des comptes à numéros.»

Figure 1 – Exemple de dépêches, suisses et étrangères.

Pour cerner l'origine de cet intérêt, nous comparons la fraction de dépêches venant de l'étranger à celles de l'Agence télégraphique suisse (ATS). La figure 2 montre comment cette fraction évolue dans le sous-corpus au cours du temps. Nous trouvons deux périodes où les dépêches étrangères ont une certaine présence : 1972 – 1977 et 1986 – 1992. Ce sont des périodes relativement calmes, où à l'intérieur de la Suisse le sujet n'est pas d'actualité. Les dépêches dans le collage 1 représentent bien le type d'article sur des faits mineurs apparaissant dans cette période calme.

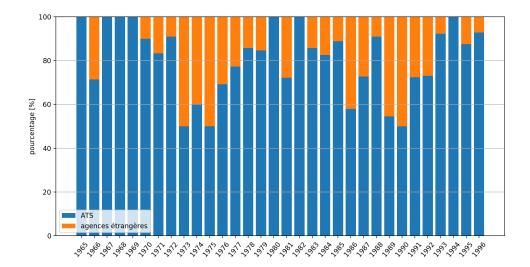


FIGURE 2 – Distribution relative des articles d'agences de presse étrangères pour le "secret bancaire".

La série temporelle du nombre d'articles par catégorie d'auteur (fig. 3) met en évidence une nette chute de l'utilisation de dépêches étrangères qui parlent du secret bancaire pendant exactement la période avant la votation de 1984. Vue la forte orientation politique des deux rédactions contre l'initiative, on peut supposer que les articles d'agences étrangères qui ne concernent pas l'initiative sont minimisés, pour ne pas détourner l'attention des lecteurs.

Par la lecture des premières pages, nous trouvons le ensemble suivant de périodes principales dans l'histoire du secret bancaire :

- 1940–45 : Le secret bancaire est menacé de l'intérieur par le gouvernement, à cause de l'économie de guerre, et de l'extérieur par les futures nations unies, qui désirent l'entraide judiciaire et fiscale.
- 1946–65 : Période de calme où aucune attaque importante n'est montée contre le secret bancaire. Quelques frictions avec la France se résolvent en une impasse.
- 1966–70: Tensions et efforts diplomatiques avec les États-Unis, qui critiquent durement le secret bancaire qui leur empêche d'enquêter efficacement la criminalité organisée. Cela se résout avec des accords bilatéraux qui concèdent très peu à la justice américaine.
- 1975–84: Tumultes intérieurs vis au secret bancaire. L'économie en récession et la force du Franc Suisse dans les marchés de devises portent les milieux politiques socialistes à attaquer le secret bancaire comme responsable. Le débat intérieur continue jusqu'en 1984, quand l'initiative socialiste contre le secret bancaire est repoussée.
- 1987–89: Pressions américaines poussent la Suisse à approuver la levée du secret bancaire dans le cas de manipulation des marchés (*insider trading*), un délit qui n'était pas persécuté en Suisse jusqu'alors.
- 1996—suite : Affaire des fonds juifs en déshérence. Le conseil national vote à l'unanimité pour la levée du secret bancaire pour la commission Bergier.

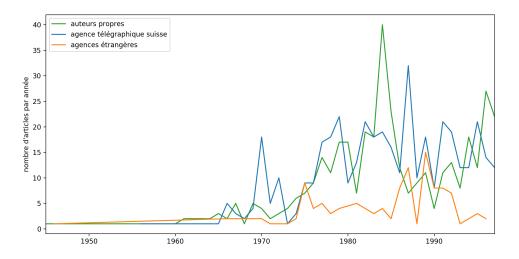


FIGURE 3 – Nombre d'articles par catégorie d'auteur au cour du temps.

La tonalité du discours dans les deux journaux au cours de ces périodes est surtout intéressante. Dans la première période, le ton est positif et tranquille. En 1975, le ton change rapidement : des articles écrits par Marian Stepcinsky, Jean-Luc Lederrey, et par le futur politicien libéral Jacques-Simon Eggly gagnent souvent la première page. Ces articles sont des pièces d'opinion, souvent virulentes, où les avantages du secret bancaire sont rappelés. Contrairement aux périodes précédentes, où ces avantages ont été considérés trop évidents pour les souligner. Ces articles d'opinion forment une véritable propagande en faveur du secret bancaire et contre les socialistes, et donnent de précises indications de vote dans le mois avant l'initiative.



FIGURE 4 – Exemple d'articles partisans apparus dans la période de l'initiative.

La tonalité des articles redevient enfin plus descriptive et s'assouplie, après que l'initiative soit rejetée. Les lois sur la manipulation des marchés et la commission Bergier ne sont pas perçues comme menace essentielles à la stabilité de la place financière.

#### Comparaison des deux journaux

En isolant les articles contenant "secret bancaire", nous avons auparavant isolé les articles en différents groupes avec la méthode de Reinert. La première chose que nous remarquons est qu'entre les deux journaux nous obtenons des groupes différents. Afin de mieux comprendre comment les articles sont classés, nous avons aussi effectué des Chi²-tests sur des mots-clés. Par exemple dans le *Journal de Genève*, nous pouvons voir que le terme "UBS" va éloigner l'article du groupe contenant les termes plus proches du sujet, comme "secret", "convention", "droit" ou "judiciaire" que l'on voit dans la première classe du dendrogramme (voir partie méthodologie). Cela pousse l'article fortement vers le groupe trois qui contient des termes assez descriptifs (sur les intérêts et les devises).

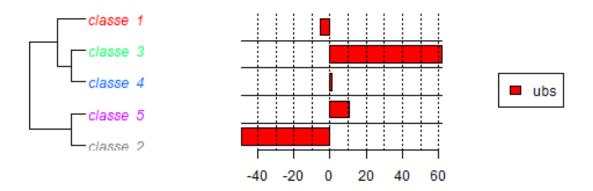


FIGURE 5 – Chi<sup>2</sup>-Test du terme "UBS" dans le *JDG*.

D'autres tests similaires pointent vers d'autres divisions, ou les articles utilisants des termes juridiques et/ou techniques précis (comme "bancaire", "fraude", "autorité") vont concentrer les articles dans une même classe. Mais nous voyons aussi que les termes qui ramènent au nom des banques sont dissociés des groupes parlant de l'actualité du secret bancaire.

Du côté de la GDL, nous trouvons six groupes. Là ou le JDG semble avoir des classes qui sont basées sur des sujets différents (économie, affaires judiciaires, légal), dans la GDL il semble que les événements marquants de la période génèrent plus d'attention. Car, on retrouve une classe avec des mots rappelant des affaires judiciaires. Dans cette classe on retrouve des termes tels que "renseignement", "tribunal", "violer"... Cela semble indiquer que les différents scandales entourant le secret bancaire sont perçus comme plus importants dans la GDL que le JDG. Cependant, ici comme dans le JDG le nom des banques suisses apparaît plutôt dans le groupe d'articles référençant des termes financiers plus généraux : la classe 3, qui est très similaire à la classe 3 dans l'analyse du JDG (avec les noms de devises et des quantités).

Tout ceci semble indiquer que, même si l'emphase apportée aux différents événements entourant le secret bancaire est différente entre les deux journaux, les deux semblent aussi dissocier les banques du sujet même du secret bancaire.

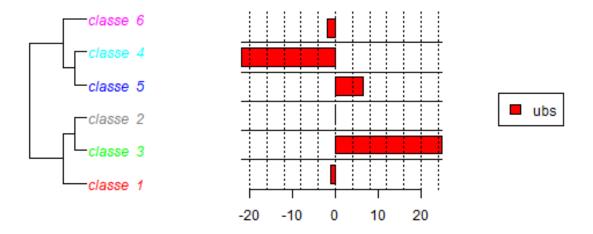


FIGURE 6 – Chi<sup>2</sup>-Test du terme "UBS" dans la GDL.

#### Conclusions

Cette analyse du sujet évidence clairement l'adhésion des deux rédactions à la politique libérale. L'absence de dépêches étrangères, surtout centrées sur les scandales, pendant la période de l'initiative peut être considérée comme une forte indication du rôle politique des deux journaux.

L'analyse linguistique nous montre que la GDL donne plus d'importance aux affaires concrètes et le JDG plus au coté abstrait législatif, bien que aucun des deux journaux ne pointe jamais du doigt. Dans les deux journaux, le secret bancaire est abordé dans un contexte politique plutôt que financier, en défendant ces principes à la base plutôt qu'en montrant les inconvénients qu'il cause aux fiscs et aux investigateurs internationaux.